



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Dossier d'enquête publique

**Mise en oeuvre de la servitude de passage
des piétons le long du littoral
en rivière de Crac'h**

Communes de Crac'h, Carnac et La Trinité-sur-Mer

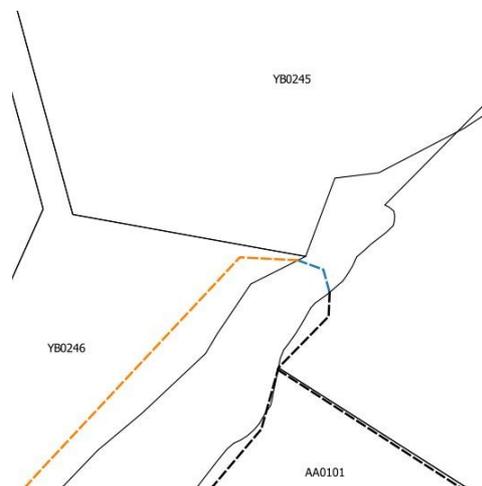
Corrections apportées au dossier d'enquête

Corrections éditées le 27 février 2024

Correction 1

Commune de Crac'h

Liaison commune de Crac'h / commune de Saint-Philibert



La liaison est assurée par une continuité sur le domaine public (bleu) et non par une servitude modifiée (orange)

Correction 2

Commune de Crac'h

Parcelle YB 253

Le cheminement relève de la servitude modifiée comme indiqué sur le plan (orange) et non de la suspension comme indiqué dans la notice en page 11.

Correction 3

Commune de Crac'h

Parcelle YB 11

La parcelle, non riveraine du domaine public maritime, n'est pas concernée par le projet. La servitude n'y est donc pas suspendue comme indiquée dans la notice en page 14.

Correction 4

Commune de Crac'h

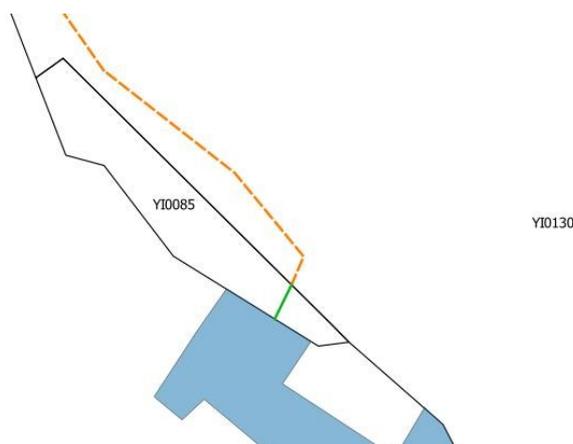
Parcelles YC 125 et 126

Ces parcelles, non riveraines du domaine public maritime, ne sont pas concernées par le projet. La servitude n'y est donc pas suspendue comme indiqué dans la notice en page 19.

Correction 5

Commune de Crac'h

Parcelle YI 85



Page 27 de la notice : traversée de la parcelle YI 85 en servitude de droit (vert) et non en servitude modifiée (orange)

Correction 6

Commune de Crac'h
Parcelle YI 128

La parcelle, non riveraine du domaine public maritime, n'est pas concernée par le projet. La servitude n'y est donc pas suspendue comme indiqué dans la notice en page 27.

Correction 7

Commune de Carnac
Parcelle G1714

La servitude est suspendue sur cette parcelle riveraine du domaine public maritime (absente par erreur de la liste des parcelles portées sur la première ligne du tableau de la page 60 de la notice).

Correction 8

Commune de Carnac
Parcelle F 686

Photo IMG_20231117_130412 absente de la notice en page 45 :



Correction 9

Commune de Carnac
Parcelles G 775 et 1872

Photo IMG_20231129_123733 absente de la notice en page 58 :

